

RENTREE 2019 INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS

I) Dates de la campagne d'inscription administrative

- Ouverture des applications d'inscriptions définitives : **8 juillet**
- Fermeture des applications : **du 19 juillet midi**
- Réouverture des applications : **19 août dans la journée.**
- Clôture des inscriptions : **30 août**
(y compris les primo-entrants)

II) Ouverture du bureau de la scolarité

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Fermeture de l'établissement : du 19 juillet au 19 août. La scolarité sera donc fermée pendant cette période.

III) Avant de vous inscrire, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC)

Une quittance vous sera délivrée, elle sera **obligatoire** dans le processus d'inscription.

- Vous êtes boursier sur critères sociaux (CROUS), réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile, vous serez exonéré de la CVEC à condition de vous connecter sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>.
- Une attestation d'exonération vous sera délivrée après vérification de votre situation. Le numéro de quittance vous sera demandé lors de votre inscription administrative en ligne.
- Vous êtes étudiant en formation continue ou étudiant en échange international en France, vous n'êtes pas assujetti à la CVEC et vous n'avez pas à effectuer cette démarche.

IV) Inscription et réinscription administrative à l'Université

- **Inscription et paiement en ligne** pour les diplômes de licence, DEUST, licence professionnelle et master

Lien accessible en juillet : <http://admission.univ-fcomte.fr/inscription-u-sports.php>

Attention : Les étudiants de licence AJAC (ajourné mais autorisé à composer dans l'année supérieure) s'inscriront uniquement dans l'année supérieure afin d'éviter le paiement d'un droit complémentaire.

V) PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Le paiement de vos droits s'effectuera exclusivement par carte bancaire via l'application d'inscription en ligne.

Les étudiants boursiers sont exonérés des droits d'inscription. Le statut de boursier est contrôlé au moment de votre inscription. Si votre dossier social n'est pas à jour, il faudra vous acquitter de vos droits d'inscription et vous pourrez demander le remboursement après réception de votre notification de bourse.

VI) COMMENT TRANSMETTRE VOS PIECES JUSTIFICATIVES :

Les pièces justificatives doivent **obligatoirement** être numérisées et déposées dans les 5 jours ouvrés sur l'application, tout en respectant la date de fermeture des applications :

Lien accessible en juillet : <http://admission.univ-fcomte.fr/inscription-u-sports.php>

Attention : Les documents envoyés par voie postale ou déposer sur site ne seront pas acceptés.

Pour tous :

- Carte d'Identité** ou **Carte de séjour** en cours de validité

- Autorisation de **fixation d'image**

(<http://admission.univ-fcomte.fr/inscription-u-sports.php> à droite dans *information scolarité*)

- Certificat médical** datant de moins de trois mois

(<http://admission.univ-fcomte.fr/inscription-u-sports.php> à droite dans *information scolarité*)

- Attestation de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC)**

- Inscription pédagogique**

Pour les nouveaux étudiants

- 1 photographie d'identité** récente

- Attestation de **recensement** délivrée par la mairie de votre domicile

- Certificat de **participation à l'appel** de préparation à la défense

- Photocopie du **relevé de notes du Baccalauréat (L1)**

- Relevé de notes** de la dernière année fréquentée pour les **étudiants venant d'une autre UFR** et attestation de diplôme (L2 / L3 / LPro/Masters)

VII) INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES

Elles sont à effectuer par les liens suivants :

L1 : <https://enquetes.univ-fcomte.fr/limesurvey/index.php/598556?lang=fr>

L2 : <https://enquetes.univ-fcomte.fr/limesurvey/index.php/418267?lang=fr>

L3 : <https://enquetes.univ-fcomte.fr/limesurvey/index.php/551944?lang=fr>

VIII) SUIVI ET CONSULTATION DE VOTRE INSCRIPTION :

Vous avez déposé vos documents en ligne, consultez l'avancement de votre dossier en cliquant sur ce lien :

Lien accessible en juillet : <http://admission.univ-fcomte.fr/inscription-u-sports.php>

Consultez régulièrement cette application ou votre messagerie électronique (mail étudiant ou mail personnel pour les primo-entrants) : les gestionnaires de scolarité vous contacteront par mail pour vous signaler les pièces manquantes.

IX) CARTE D'ETUDIANT, CERTIFICATS DE SCOLARITE, STICKER :

Si l'inscription administrative est terminée avant septembre 2019, vous recevrez par courrier les certificats de scolarité et la carte étudiante (ou le sticker pour les réinscriptions).

Si l'inscription administrative est terminée en septembre, vous devrez venir la chercher les certificats de scolarité et la carte étudiante (ou le sticker pour les réinscriptions) à l'accueil de l'UPFR des Sports. Le sticker devra être collé sur la carte.

La carte d'étudiant est demandée pour l'accès aux salles d'examen, pour la restauration (CROUS) et pour l'accès à la Bibliothèque Universitaire.

En cas de perte, la carte vous sera facturée 10 euros.

X) LES REUNIONS DE RENTREE SONT OBLIGATOIRES.

Le calendrier de rentrée sera consultable sur le site de l'UFR.

Les étudiants AJAC doivent assister aux deux réunions de rentrée.

Lien :

http://u-sports.univ-fcomte.fr/download/usports/document/documents_de_rentree/reunions_de_rentree.pdf

Contact :

Vous pouvez nous contacter par mail usports-scolarite@univ-fcomte.fr ou par téléphone 03.81.66.67.99